

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 77
de M. Claudio Rugo (PA)**

demandant d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs"

En séance du 2 juillet 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 77 de M. C. Rugo (PA) lui demandant d'étudier les possibilités futures de mettre sur pied d'égalité chaque enfant de la ville dans son épanouissement et développement personnels; que chaque enfant ou pré-adolescent puisse bénéficier d'un accès direct à un centre d'animation socioculturel dit CAS, communément appelé "centre de loisirs".

Réponse du Conseil communal

Objet du postulat

Le présent postulat demande au Conseil communal d'envisager l'ouverture d'un centre d'animation socioculturel (CAS) dans chaque quartier de la ville.

Il pose également trois questions subsidiaires:

- Quels sont les budgets annuels affectés à chaque CAS?
- Qu'en est-il des contrats de travail des travailleurs sociaux des CAS?
- La Ville envisage-t-elle une refonte de sa politique de l'enfance et de la jeunesse?

Développement des CAS dans les quartiers de la ville

Il existe actuellement trois CAS en ville de Fribourg. Ils se situent au Schoenberg, au Jura et en Basse-Ville (entre le quartier de l'Auge et celui de la Neuveville). La gestion des CAS est confiée à l'association REPER. Ce mandat est régi par une convention d'octroi de subventions pluriannuelles (2018-2021). La Ville met en outre à disposition des CAS des locaux et contribue à leur entretien.

L'action d'animation socioculturelle effectuée par les CAS permet d'une part d'offrir une permanence pour les enfants et les jeunes des quartiers, d'autre part le développement de projets, favorisant des dynamiques d'intégration et renforçant les compétences des groupes, des associations et des individus.

Les objectifs des CAS sont:

- créer, développer, maintenir et valoriser le lien social;
- observer les besoins de l'ensemble de la population et en particulier des enfants et des jeunes;
- promouvoir la participation et l'initiative via la co-construction;
- proposer des activités qui profitent à tous les habitants du quartier, et en particulier aux enfants, aux jeunes et à leur entourage;
- développer une action ancrée dans la durée.

Les CAS sont au service de la collectivité et s'adressent à l'ensemble de la population, indépendamment de l'âge, de la race, du genre, de l'ethnie et de l'orientation sexuelle. Cependant, les offres de prestations directes des CAS s'adressent tout d'abord aux enfants et aux jeunes âgé-e-s de 4 à 25 ans et à leur entourage. Tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur origine et de leur sexe, sont considérés comme public-cible. Les prestations indirectes, comme la mise à disposition de locaux et du savoir-faire, sont destinées à l'ensemble de la population, en priorité celle du quartier mais également à l'ensemble de la ville. Les CAS s'adressent aussi aux groupes et aux associations et travaillent en réseau.

Le Conseil communal souhaite déployer le travail effectué par les CAS également dans d'autres quartiers de la ville, principalement à Beaumont et à Pérolles, dont les Associations de quartier requièrent régulièrement de tels lieux. Des recherches ont été lancées depuis quelque temps, afin d'identifier des locaux susceptibles d'accueillir ce genre d'activités. Ces recherches n'ont pas abouti jusqu'à présent et sont encore en cours.

Dans l'intervalle, la Ville soutient, par le biais du Service des sports, deux programmes phares dans le quartier de Beaumont.

Le premier, *Midnight Sport et Culture*, existe depuis 2010. Il s'agit d'activités sportives encadrées, de jeux et d'ateliers, gratuits, destinés aux jeunes de 13 à 17 ans. Elles se déroulent chaque samedi soir, de 19h30 à 22h30, de fin septembre à la fin mai, à la halle de sport de la Vignettaz. Ce programme est réalisé par la Ville de Fribourg, l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz-Monséjour, la Police de proximité et la Fondation IdéeSport, avec le soutien financier de la Ville et de diverses Fondations.

Le second, *Open Sunday*, a été initié en 2017. Il s'agit également d'activités sportives encadrées, de jeux et d'ateliers, gratuits, mais destinés aux plus jeunes, de la 3^{ème} à la 8^{ème} Harmos. Elles se déroulent chaque dimanche après-midi, de 13h30 à 16h30, de début novembre à la fin mars, à la halle de sport de la Vignettaz. Ce programme est réalisé par la Ville de Fribourg et la Fondation IdéeSport, avec le soutien de l'Etat de Fribourg et de diverses Fondations.

Dans le quartier de Pérolles, des contacts ont été établis avec l'Association de quartier, qui propose également des activités pour les enfants et les jeunes. Un soutien financier sera accordé à l'Association pour la réalisation de certaines de ses activités. Par ailleurs, la Ville et REPER sont sur le point d'examiner la possibilité d'implémenter une animation socioculturelle professionnelle dans les locaux de l'Association de quartier, en attendant que des locaux plus adéquats soient disponibles. Le mandat de REPER pourrait être élargi, afin d'offrir cette prestation supplémentaire.

Il convient également de rappeler que la Ville de Fribourg, via le Service des écoles, offre chaque semaine en moyenne 50 cours de sports scolaires facultatifs gratuits, fréquentés par environ 1'000 enfants. De plus, des ateliers de découverte et d'initiation artistique offrent la possibilité aux enfants

de la 1H à la 8H de trouver leur potentiel de créativité dans des domaines très variés. Ces ateliers sont facultatifs et gratuits; toutefois, une modeste participation aux frais de matériel est demandée.

Budget des CAS

En plus du poste de responsable, l'équipe des CAS se compose de huit animatrices et animateurs, pour un total de 4.65 EPT, trois animatrices et animateurs en formation en cours d'emploi (CFC et EES) pour un total de 2 EPT, ainsi que deux postes de gestion et d'administration, pour un total de 0.6 EPT. Elle peut également compter sur l'appui d'une trentaine de monitrices et moniteurs, de trois stagiaires HES et de plusieurs bénévoles.

Pour la gestion du secteur "Centres d'animation socioculturelle de Fribourg", la Ville, par le Service de l'administration générale, a versé à REPER en 2018 une subvention de CHF 850'000.--. Selon la convention d'octroi de subventions pluriannuelles, et sous réserve de l'approbation du budget, une augmentation est prévue chaque année pour assurer la progression salariale des employés et l'ajustement des assurances sociales. Ainsi, la subvention 2019 se monte à CHF 860'000.--. S'ajoute à cela un nouveau mandat pour gérer le jardin partagé PréFleuri, dont le montant de la subvention s'élève à CHF 40'000.--.

Enfin, la Ville met à disposition de REPER des locaux dont le total de la valeur locative pour les trois CAS est estimé à environ CHF 234'400.--. Les CAS gèrent les mises à disposition et les locations de ces locaux en respectant les principes d'accessibilité et les critères de collectivisation mis en place. Les loyers perçus par REPER servent au fonctionnement des CAS.

Politique enfance et jeunesse de la Ville de Fribourg

Suite au postulat n° 180 déposé en 2017 par Mme Gisela Kilde et M. Marc-David Henninger, ainsi que 13 cosignataires, demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et des jeunes dans les procédures communales les intéressant, le Conseil communal a décidé de:

- mandater le secteur de la Cohésion sociale pour effectuer les trois premières étapes décrites par l'UNICEF dans le cadre du label "Commune amie des enfants". Cela permettra de cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes en ville de Fribourg et d'identifier les procédures ainsi que les projets qui les concernent et dans lesquels ils pourraient être impliqués;
- s'appuyer sur les recommandations, qui seront émises par la Commission de l'enfance et de la jeunesse et la Direction de la santé et des affaires sociales dans le cadre de la stratégie "Je participe!", afin de favoriser la participation des enfants et des jeunes en ville de Fribourg;
- analyser l'expérience de participation des enfants dans le cadre des projets Fribourg (ou)vert et Paysage éducatif au Schoenberg, pour tirer des conclusions sur la participation des enfants dans le domaine de l'aménagement du territoire et décider de l'opportunité de poursuivre ce genre de démarches;
- identifier les canaux et les modes de communication pertinents pour s'adresser aux jeunes et les impliquer dans les domaines les concernant.

Ces décisions sont actuellement mises en œuvre. Le questionnaire proposé par l'UNICEF dans le cadre du label "Commune amie des enfants" est presque entièrement complété par tous les Services concernés. Il sera très prochainement envoyé à l'UNICEF pour analyse. Le rapport de l'UNICEF sera transmis au Conseil Communal afin qu'il décide de la suite des démarches à entreprendre.

En conclusion, le Conseil communal est en mesure de répondre à ce postulat de la manière suivante:

- La Ville est consciente du besoin d'implémenter des CAS supplémentaires dans certains quartiers, principalement dans celui de Pérolles et de Beaumont. Elle cherche activement des locaux et étudie en parallèle les possibilités d'implanter une animation socioculturelle professionnelle dans le quartier de Pérolles.
- Le budget des trois CAS se monte à 860'000 francs pour 2019. Ce montant couvre les activités qui se déroulent dans les trois quartiers et celles qui se déroulent pour l'ensemble de la Ville (atelier de bougies et camps).
- Les animateurs des CAS, comme tous les employés de REPER, sont soumis à la convention collective de travail (CCT) de l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI) et de la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises (FOPIS).
- La Ville met en œuvre les décisions qui ont été prises suite au postulat n° 180, notamment en effectuant les trois premières étapes qui s'inscrivent dans la labélisation UNICEF "Commune amie des enfants".

Le postulat n° 77 est ainsi liquidé.